



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

SECTION 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millenium PG-1 Catégorie pompe de IKO — Partie 1 de 2
APPELLATION COMMERCIALE	Adhésif expansible
NUMÉRO DU PRODUIT	1AD0006
FAMILLE CHIMIQUE	Adhésif à mélanger
UTILISATION DU PRODUIT	IKO Industries Ltée 160 IKO Way
FABRICANT/FOURNISSEUR	Hagerstown, MD 21740 États-Unis
SITE WEB NUMÉRO	www.iko.com/fr
CANUTEC :	1 613 996-6666 (renseignements 24 heures sur 24 seulement)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MENTION D'AVERTISSEMENT DANGER

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION

Toxicité aiguë — catégorie 4
Irritation oculaire — catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire — catégorie 1
Irritation cutanée — catégorie 2
Sensibilisation cutanée — catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) —
catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) —
catégorie 3

MENTIONS DE DANGER

H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. H319 — Provoque une
sévère irritation des yeux.
H332 – Nocif par inhalation.
H334 – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
difficultés respiratoires par inhalation.
H335 – Peut irriter les voies respiratoires
H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

CONSEILS DE PRUDENCE

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/
aérosols. P264 – Se laver soigneusement après manipulation.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du
lieu de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P285 – [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec beaucoup d'eau. P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 – En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. P312 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P314 – Consulter un médecin en cas de malaise. P321 – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P342 + P311 – En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P403 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 – Garder sous clef. P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

NFPA
Inflammabilité : 1
Instabilité : 1

Santé : 2

HMIS
Inflammabilité : 1
Dangers physiques : 1

Santé : 2

SECTION 3 – COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (P/P)	NUMÉRO CAS
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	50 – 100	9016-87-9
Isocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	25 – 50	101-68-8
diisocyanate de méthylènediphényle	2,5 – 10	26447-40-5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage par volume. Tout pigment ou remplisseur contenu dans ce produit qui peut être considéré comme « dangereux » est potentiellement dangereux uniquement s'il est inhalé comme poussière de suspension dans l'air. L'exposition à ces ingrédients, tel qu'ils sont utilisés dans les scellants, les mastics, les pâtes à calfeutrer et les produits non pulvérisables est hautement improbable.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

INHALATION	En cas de surexposition, déplacer la victime à l'air frais et demander des soins médicaux. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté de façon stable pour le transporter. Appeler un médecin immédiatement.
INGESTION	Rincer la bouche avec de l'eau. Boire un à deux verres d'eau, mais NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas donner de liquide à une personne qui éprouve de la somnolence, des convulsions ou une perte de conscience. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête sous le niveau des hanches pour empêcher l'aspiration. Demander un traitement médical.
CONTACT CUTANÉ	Si la peau s'irrite, demander des soins médicaux. Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil ouvert pendant 20 minutes sous l'eau courante. Appeler un médecin immédiatement.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11 — Données toxicologiques.
SOINS MÉDICAUX	Traiter selon les symptômes. Une exposition peut aggraver des problèmes cutanés ou des troubles respiratoires préexistants.

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYEN D'EXTINCTION	Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou pulvérisation d'eau. Lutter contre les incendies plus importants par pulvérisation d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. NE PAS utiliser de jet d'eau direct. Le produit réagit à l'eau. La réaction pourrait produire de la chaleur ou des gaz. Le récipient peut éclater en raison des gaz générés en cas d'incendie. Cette réaction peut être violente.
INFLAMMABILITÉ	Aucune information n'est disponible.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	220 °C (428 °F)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ
DANS L'AIR

Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,4
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7

TEMPÉRATURE D'AUTO-
INFLAMMATION

> 482 °F

EPI SPÉCIAUX POUR
LES POMPIERS

Vêtements de protection et appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES,
MESURES DE PROTECTION ET
PROCÉDURES D'URGENCE

Tenir loin des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle décrit dans la section 8 — Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

Critères d'action de protection pour les produits chimiques :

PAC-1 :		
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	0,15 mg/m3
101-68-8	Isocyanate de 4,4'—méthylènediphényle	0,45 mg/m3
26447-40-5	Méthylène di(isocyanate de phénylène)	29 mg/m3

PAC-2 :		
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	3,6 mg/m3
101-68-8	Isocyanate de 4,4'—méthylènediphényle	15 mg/m3
26447-40-5	Méthylène di(isocyanate de phénylène)	40 mg/m3

PRÉCAUTIONS
ENVIRONNEMENTALES

PAC-3 :		
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	22 mg/m3
101-68-8	Isocyanate de 4,4'—méthylènediphényle	55 mg/m3
26447-40-5	Méthylène di(isocyanate de phénylène)	240 mg/m3

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surfaces ou souterraines.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

GESTION DES REJETS

Couvrir la matière rejetée avec une solution de neutralisation (voir ci-dessous) et mélanger. Attendre 15 minutes. Recueillir la matière dans des récipients en métal ouverts. Répéter le processus de neutralisation et de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle du récipient en place, mais SANS le fermer. Laisser les récipients se ventiler pendant 72 heures pour permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite, liant acide, liant universel, sciure de bois). Éliminer la matière contaminée en tant que déchet conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Solutions neutralisantes :

1. Un mélange de 90 % d'eau, 3 à 8 % d'hydroxyde d'ammonium ou d'ammoniaque concentrée et 2 % de détergent liquide.

2. Un mélange de 80 % d'eau, 20 % d'agent surfactif non ionique.

Appliquer la solution. Attendre 15 minutes. Recueillir dans un récipient ouvert. Réappliquer jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle du récipient en place, mais SANS le fermer. Laisser les récipients se ventiler pendant 72 heures pour permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Fermer le couvercle.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MÉTHODE DE MANIPULATION

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après la manipulation. Empêcher la formation d'aérosols.

Porter l'équipement de protection individuelle décrit dans la section 8 — Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver les récipients fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger contre l'humidité atmosphérique. Tenir loin des flammes et des températures élevées. Température d'entreposage : 32 °F à 90 °F (0 °C à 32 °C). Conserver le récipient fermé hermétiquement.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE					
NOM CHIMIQUE	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Aucune information n'est disponible.				



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

Isocyanate de 4,4'—méthylènediphényle	TWA : 0,005 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,02 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,01 ppm	Plafond : 0,2 mg/m3	TWA : 0,05 mg/m3 Plafond : 0,2 mg/m3
Méthylène di(isocyanate de phénylène)	Aucune information n'est disponible.				

MESURES D'AMÉNAGEMENT Assurer une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Utiliser des équipements de protection respiratoire homologués lorsque l'exposition atmosphérique est excessive. Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer le type d'équipement approprié pour une utilisation donnée. Respecter les limites d'utilisation du respirateur précisées par le fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

Gants de protection : le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation ne peut être faite quant au matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélectionner le matériau du gant selon le temps de pénétration, les taux de diffusion et de dégradation.

Matériau des gants : caoutchouc de chloroprène (CR), caoutchouc nitrile (NBR), caoutchouc butylique (BR). La sélection de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau, mais également d'autres marques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant : le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

PROTECTION OCULAIRE protection hermétiques. Écran facial. Lunettes de protection avec écrans latéraux. Lunettes de

MESURES D'HYGIÈNE Tenir loin des aliments et des boissons. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

AUTRES MESURES Aucune information n'est disponible.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.) Liquide ambre foncé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

ODEUR	Caractéristique
SEUIL OLFACTIF	Aucune information n'est disponible.
PH	Aucune information n'est disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Aucune information n'est disponible.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	200 °C (392 °F)
POINT D'ÉCLAIR	220 °C (428 °F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Aucune information n'est disponible.
INFLAMMABILITÉ	Aucune information n'est disponible.
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,4 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
PRESSION DE VAPEUR	0 mmHg
DENSITÉ DE VAPEUR	Aucune information n'est disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information n'est disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Immiscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Aucune information n'est disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	> 482 °F
TEMPÉRATURE D'ALLUMAGE	400 °C (752 °F)
MASSE VOLUMIQUE	1,22 g/cm ³ (10,181 lb/gal) à 20 °C (68 °F)
VISCOSITÉ	200 mPas à 20 °C (68 °F)

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Aucune information n'est disponible.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune information n'est disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

CONDITIONS À ÉVITER

Exposition à des températures élevées. Humidité

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Réaction avec les amines, les solutions d'alkali caustique, les alcools, l'ammoniac, les comburants, les acides, les polyols. Réaction avec l'eau formant du dioxyde de carbone — peut faire éclater les récipients hermétiques en cas de contamination par l'eau. Peut produire des réactions violentes avec des bases et plusieurs substances organiques, y compris des alcools et des amines.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumée noire et dense, cyanure d'hydrogène, acide isocyanique, autres composés indéterminés.

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE

VALEURS DE DL/CL50 QUI SONT PERTINENTES POUR LA CLASSIFICATION		
101-68-8 Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle		
Oral	DL 50	2 220 mg/kg (souris)

Des expositions répétées ou prolongées au MDI peuvent entraîner une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) chez certaines personnes, les faisant réagir à une exposition à l'isocyanate dans des concentrations inférieures aux limites d'expositions établies. Les symptômes incluent l'oppression thoracique, le sifflement, la toux et le souffle court. Les effets peuvent être tardifs. La surexposition peut entraîner des lésions pulmonaires. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation engendrant une dermatite. La sensibilisation cutanée peut également survenir. Des lésions pulmonaires ont été observées chez les animaux de laboratoire après une exposition excessive répétée à des gouttelettes provenant d'aérosols de MDI et de MDI polymérique. Des tumeurs pulmonaires ont été observées chez les animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes provenant d'aérosols de MDI et de MDI polymérique (6 mg/m) pendant toute leur vie. Les tumeurs sont survenues simultanément à une irritation respiratoire et à des lésions pulmonaires. Les lignes directrices actuelles concernant l'exposition devraient protéger contre ces effets.

Ce produit est dangereux par inhalation, par voie cutanée ou par ingestion. Ce produit peut entraîner de la sensibilisation par inhalation et par voie cutanée. L'inhalation répétée des vapeurs peut entraîner une réaction respiratoire allergique, qui peut apparaître plusieurs heures après l'exposition. Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et des larmoiements. L'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

PROBLÈMES MÉDICAUX EXISTANTS POUVANT ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

L'exposition peut aggraver des problèmes cutanés ou des troubles respiratoires préexistants.

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION

Peau

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX

Effet irritant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

PEAU	Sensibilisation possible par voie cutanée. Irritant pour la peau et les muqueuses.
INHALATION	La sensibilisation par inhalation est possible. INGESTION Aucune information n'est disponible.
STOT (TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) — EXPOSITION UNIQUE	Aucune information n'est disponible.
STOT (TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) — EXPOSITIONS RÉPÉTÉES	Aucune information n'est disponible.
CANCÉROGÉNITÉ	

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)		
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Groupe 3
101-68-8	Isocyanate de 4,4'—méthylènediphényle	Groupe 3

NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM)
Aucun des ingrédients n'est répertorié

OSHA-CA (OCCUPATIONAL SAFETY & HEALTH ADMINISTRATION)
Aucun des ingrédients n'est répertorié

REPROTOXICITÉ :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Aucune information n'est disponible.
FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ	Aucune information n'est disponible.
MUTAGÉNITÉ DES CELLULES GERMINALES	Aucune information n'est disponible.

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ	Aucune information n'est disponible.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Aucune information n'est disponible.
MOBILITÉ PAR BIODÉGRADATION	Aucune information n'est disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune information n'est disponible.

REMARQUES GÉNÉRALES

Actuellement, il n'y a pas d'évaluation écotoxicologique.

Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant pour les eaux.

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau souterraine, un cours d'eau ou le système d'égout lorsque non dilué ou en grande quantité.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas permettre au produit d'atteindre le système d'égout. Doit être traité de manière particulière en respectant les règlements officiels. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

SECTION 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU : DOT ADN, IMDG, LATA

Non réglementé
Non réglementé

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU : DOT ADN, IMDG, LATA

Non réglementé
Non réglementé

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT : DOT CLASSE ADN, IMDG, LATA

Non réglementé
Non réglementé

GROUPE D'EMBALLAGE : DOT

Non réglementé

IMDG, LATA

Non réglementé

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Sans objet

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR LES UTILISATEURS

Sans objet

TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE LA MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Sans objet



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES OU SUR LE TRANSPORT

Le MDI (CAS 101-68-8) indique une quantité à déclarer équivalente à 5 000 livres en vertu du CERCLA. Les quantités inférieures à la quantité à déclarer ne sont pas réglementées en matière de transport.

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU

Non réglementé

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT/LÉGISLATION PARTICULIÈRE À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

SECTION 313 (LISTES DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES PARTICULIERS)

9016 — 87-9

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

101-68-8

Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Les composants de ce produit ne figurent pas dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés

PROPOSITION 65

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LA REPROTOXICITÉ CHEZ LES FEMELLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LA REPROTOXICITÉ CHEZ LES MÂLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LA TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE :

Aucun des ingrédients n'est répertorié

(LIS) LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES DU CANADA

Tous les composants de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances du Canada) ou sont exemptés de ses exigences :

New Jersey — Liste du droit à l'information :

9016 — 87-9

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

101-68-8

Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle

Pennsylvanie — Liste du droit à l'information :

101-68-8

Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

Pennsylvanie — Liste spéciale des substances dangereuses :		
101-68-8	Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle	E

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ :

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)		
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	CBD
101-68-8	Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle	D, CBD

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL, ABRÉVIATION ALLEMANDE)		
101-68-8	Isocyanate de 4,4'— méthylènediphényle	4
9016 — 87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	4

NIOSH-CA (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)		
Aucun des ingrédients n'est répertorié.		

RÈGLEMENTS NATIONAUX :

CATÉGORIE DE DANGER POUR LES EAUX : Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant pour les eaux. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS 24 janvier 2021

REPLACE LA FS/FDS (nouveau)
DE

PRÉPARÉE PAR Service de SSE

INFORMATION GÉNÉRALE 1 888 766-2468

SITE WEB www.iko.com/fr

AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Lire la présente fiche de données de sécurité avant de manipuler ou d'éliminer ce produit.

Les consignes de sécurité pour ce produit sont fournies pour aider nos clients concernant les questions de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons pris des mesures raisonnables pour nous assurer que les méthodes d'essai et les sources de ces données sont exactes et fiables; nous ne donnons cependant aucune garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Puisque les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et nous déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages découlant de la manipulation, de l'entreposage, de l'usage ou de l'élimination du produit, ou y étant associés.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

SECTION 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millenium PG-1 Catégorie pompe de IKO — Partie 2 de 2
APPELLATION COMMERCIALE	Adhésif 1
NUMÉRO DU PRODUIT	AD0007
FAMILLE CHIMIQUE	Adhésif à mélanger
UTILISATION DU PRODUIT	IKO Industries Ltée 160 IKO Way Hagerstown, MD 21740 États-Unis
FABRICANT/FOURNISSEUR	
SITE WEB NUMÉRO	www.iko.com/fr
D'URGENCE	CANUTEC : 1 613 996-6666 (renseignements 24 heures sur 24 seulement)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MENTION AVERTISSEMENT

D'AVERTISSEMENT

SYMBOLE(S)



Toxicité aiguë — catégorie 4

CLASSIFICATION Irritation oculaire — catégorie 2A Irritation cutanée — catégorie 2

MENTIONS DE DANGER H315 – Provoque une irritation cutanée.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. H302 — Nocif en cas d'ingestion.
H312 – Nocif par contact cutané

CONSEILS DE PRUDENCE P264 – Se laver soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 — Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 – Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P301 + P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin en cas de malaise.

P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P330 — Rincer la bouche.

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P362 — Enlever les vêtements contaminés.

P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

NFPA

Santé : 3

Inflammabilité : 0

Instabilité : 0

HMIS

Santé : 3

Inflammabilité : 0

Dangers physiques : 0

SECTION 3 — COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (P/P)	NUMÉRO CAS
amine tertiaire	≤ 2,5	82136-26-3
octaméthylcyclotétrasiloxane	≤ 0,05	556-67-2

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations de gaz sont en pourcentage par volume. Tout pigment ou remplisseur contenu dans ce produit qui peut être considéré comme « dangereux » est potentiellement dangereux uniquement s'il est inhalé comme poussière de suspension dans l'air. L'exposition à ces ingrédients, tels qu'ils sont utilisés dans les scellants, les mastics, les pâtes à calfeutrer et les produits non pulvérisables, est hautement improbable.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

INHALATION

Fournir de l'air frais ou de l'oxygène à la personne; appeler un médecin. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté de façon stable pour le transporter.

INGESTION

Ne pas provoquer de vomissements; demander immédiatement une assistante médicale.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

CONTACT CUTANÉ	Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil ouvert pendant 15 minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11 — Données toxicologiques pour obtenir plus d'informations.
SOINS MÉDICAUX	Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle.

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYEN D'EXTINCTION	Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou pulvérisation d'eau. Lutter contre les incendies plus importants par pulvérisation d'eau ou avec de la mousse antialcool.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
INFLAMMABILITÉ	Sans objet.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	Aucune information n'est disponible.
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable.
EPI SPÉCIAUX POUR LES POMPIERS	Appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Porter l'équipement de protection décrit dans la section 8 — Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Tenir les personnes non protégées à l'écart. Critères d'action de protection pour les produits chimiques :
--	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

PRÉCAUTIONS

ENVIRONNEMENTALES

PAC-1 :		
82136-26-3	amine tertiaire	30 mg/m ³
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	30 ppm

PAC-2 :		
82136-26-3	amine tertiaire	330 mg/m ³
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	68 ppm

PAC-3 :		
82136-26-3	amine tertiaire	2 000 mg/m ³
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	130 ppm

Ne pas permettre au produit d'atteindre le système d'égout ou tout cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas d'écoulement dans un cours d'eau ou dans le système d'égout. Ne pas laisser pénétrer les égouts/les eaux de surfaces ou souterraines.

GESTION DES REJETS

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer la matière contaminée en tant que déchet conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Veiller à ce que la ventilation soit adéquate.

PROCÉDURE DE MANIPULATION Ouvrir et manipuler le récipient avec soin. Veiller à une bonne ventilation/évacuation sur le lieu de travail. Empêcher la formation d'aérosols.

PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE Entreposer loin des agents oxydants. Conserver le récipient fermé hermétiquement.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
amine tertiaire	Aucune information n'est disponible.				
octaméthylcyclotétrasiloxane	Aucune information n'est disponible.				

MESURES D'AMÉNAGEMENT Assurer une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE Utiliser des équipements de protection respiratoire homologués lorsque l'exposition atmosphérique est excessive. Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer le type d'équipement approprié pour une utilisation donnée. Respecter les limites d'utilisation du respirateur précisées par le fabricant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

Vêtements de travail protecteurs.

Gants de protection : le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. En raison du manque de tests, aucune recommandation ne peut être faite quant au matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélectionner le matériau du gant selon le temps de pénétration, les taux de diffusion et de dégradation.

Matériau des gants : caoutchouc nitrile (NBR), caoutchouc de chloroprène (CR). La sélection de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau, mais également d'autres marques de qualité et elle varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant : le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

PROTECTION OCULAIRE

Lunettes de protection avec écrans latéraux.

MESURES D'HYGIÈNE

Tenir loin des aliments et des boissons. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Entreposer les vêtements de protection séparément. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

AUTRES MESURES

Aucune information n'est disponible.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)

Liquide clair

ODEUR

Légère

SEUIL OLFACTIF

Aucune information n'est disponible.

PH

Aucune information n'est disponible.

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION

Aucune information n'est disponible.

POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET INTERVALLE D'ÉBULLITION

Aucune information n'est disponible.

POINT D'ÉCLAIR

Aucune information n'est disponible.

TAUX D'ÉVAPORATION

Aucune information n'est disponible.

INFLAMMABILITÉ

Le produit est ininflammable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7 Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
PRESSION DE VAPEUR	Aucune information n'est disponible
DENSITÉ DE VAPEUR	Aucune information n'est disponible
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information n'est disponible
SOLUBILITÉ(S)	Immiscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Aucune information n'est disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable
MASSE VOLUMIQUE	1 g/cm ³ (8,345 lb/gal) 20 °C (68 °F) :
VISCOSITÉ	Aucune information n'est disponible.

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable selon les conditions d'entreposage recommandées.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Réaction avec les agents oxydants.
CONDITIONS À ÉVITER INCOMPATIBLES	Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles. Humidité. MATIÈRES Réaction avec les agents oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxyde d'étain

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE	Aucune information n'est disponible.
CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION	Aucune information n'est disponible.
PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION	Contact cutané
EFFETS SUR LA SANTÉ	
YEUX	Effet irritant.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

PEAU Irritant pour la peau et les muqueuses.

INHALATION Aucune information n'est disponible.

INGESTION Aucune information n'est disponible.

STOT (TOXICITÉ
POUR CERTAINS
ORGANES CIBLES) —
EXPOSITION UNIQUE Aucune information n'est disponible.

STOT (TOXICITÉ
POUR CERTAINS
ORGANES CIBLES) —
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES Aucune information n'est disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

DÉVELOPPEMENT DE
LA PROGÉNITURE Aucune information n'est disponible.

FONCTION SEXUELLE
ET FERTILITÉ Aucune information n'est disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ DES
CELLULES GERMINALES Aucune information n'est disponible.

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ Aucune information n'est disponible.

PERSISTANCE ET
DÉGRADABILITÉ Aucune information n'est disponible.

MOBILITÉ PAR BIODÉGRADATION Aucune information n'est disponible.

POTENTIEL DE
BIOACCUMULATION Aucune information n'est disponible.

REMARQUES GÉNÉRALES Catégorie de pollution des eaux 2 (classification propre) : polluant pour les eaux.

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau souterraine, un cours d'eau ou le système d'égout. Il est dangereux de boire l'eau même si seules de petites quantités s'écoulent dans le sol.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas permettre au produit d'atteindre le système d'égout. Doit être traité de manière particulière en respectant les règlements officiels. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

SECTION 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU : DOT Non réglementé
ADN, IMDG, LATA Non réglementé

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE
TRANSPORT DE L'ONU : DOT Non réglementé
ADN, IMDG, LATA Non réglementé

CLASSE(S) DE DANGER POUR
LE TRANSPORT : Non réglementé
CATÉGORIE DOT OU CLASSE Non réglementé

GROUPE D'EMBALLAGE : DOT Non réglementé
IMDG, LATA Non réglementé

RISQUE ENVIRONNEMENTAL Sans objet

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES
POUR LES UTILISATEURS Sans objet

TRANSPORT EN VRAC SELON
L'ANNEXE II DE LA MARPOL Sans objet
73/78 ET LE RECUEIL IBC

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU Non réglementé

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT/LÉGISLATION
PARTICULIÈRE À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 313 (LISTES DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES PARTICULIERS)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Les composants de ce produit ne figurent pas dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés
--

PROPOSITION 65

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

PRODUITS CHIMIQUES CONNUS POUR CAUSER LA TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE :
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

(LIS) LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES DU CANADA

Tous les composants de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances du Canada) ou sont exemptés de ses exigences :

NEW JERSEY — LISTE DU DROIT À L'INFORMATION :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NEW JERSEY — LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES :
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

PENNSYLVANIE — LISTE DU DROIT À L'INFORMATION :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

PENNSYLVANIE — LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES :
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ :

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

VLE (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION, ÉTABLIE PAR L'ACGIH)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL, ABRÉVIATION ALLEMANDE)
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-Ca (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÈGLEMENTS NATIONAUX :

CATÉGORIE DE DANGER POUR LES EAUX : Catégorie de pollution des eaux 2 (classification propre) : polluant pour les eaux.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2567

ADHÉSIF MILLENIUM PG-1 CATÉGORIE POMPE DE IKO DEUX PARTIES

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS 01 octobre 2024

REMPLACE LA FS/FDS DE (nouveau)

PRÉPARÉE PAR Service de SSE

INFORMATION GÉNÉRALE 1 888 766-2468

SITE WEB www.iko.com/fr

AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Lire la présente fiche de données de sécurité avant de manipuler ou d'éliminer ce produit.

Les consignes de sécurité pour ce produit sont fournies pour aider nos clients concernant les questions de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons pris des mesures raisonnables pour nous assurer que les méthodes d'essai et les sources de ces données sont exactes et fiables; nous ne donnons cependant aucune garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Puisque les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et nous déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages découlant de la manipulation, de l'entreposage, de l'usage ou de l'élimination du produit, ou y étant associés.